

Ministère de l'intérieur et des outre-mer

NOR :

Vu l'avis du comité des finances locales en date du 11 juillet 2023 ;

Décète :

Article 1^{er}

La répartition de la dotation prévue par la loi n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 de finances rectificative pour 2022 susvisée est effectuée au prorata des effectifs déclarés au ministère chargé de la santé pour 2022 dans les centres de santé relevant des communes, des centres communaux et intercommunaux d'action sociale et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Article 2

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, le ministre de l'intérieur et des outre-mer, le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

Par la Première ministre :

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Le ministre de l'intérieur et des outre-mer,

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics,